



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Cinquante-deuxième session
«Cinquante ans du CSA – Œuvrer ensemble
pour un monde libéré de la faim et de la malnutrition»

Rome (Italie), 21-25 octobre 2024

GUIDE RELATIF À L'ÉLABORATION DU RAPPORT FINAL
DE LA 52^e SESSION DU CSA

Depuis la 47^e session du CSA, tenue en février 2021, un guide relatif à l'élaboration du rapport final de la session du CSA est établi et approuvé par le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif, l'objectif étant de favoriser un processus d'élaboration clair et efficient.

Aux 50^e et 51^e sessions du CSA, tenues respectivement en octobre 2022 et octobre 2023, les participants à la séance plénière ne sont pas parvenus à approuver le rapport final en temps voulu. L'un des problèmes sous-jacents était que le guide relatif à l'élaboration du rapport final était approuvé par le Bureau, et non par le Comité lui-même. Le fait que les projets de conclusion de certains points de l'ordre du jour n'aient pas été présentés et examinés explicitement durant la séance plénière avant d'être soumis au Comité de rédaction posait également problème.

En conséquence, un certain nombre d'ajustements ont été suggérés pour la 52^e session du CSA. Premièrement, comme on peut le voir dans le projet d'ordre du jour provisoire de la 52^e session du CSA (CFS 2024/52/1/Rev.3), le Guide relatif à l'élaboration du rapport final de la 52^e session du CSA sera présenté au Comité pour approbation au titre du point 1.d. Par ailleurs, des projets de conclusion et de décision seront présentés en vue de leur examen en séance plénière à la fin de chaque point de l'ordre du jour, indépendamment de la nature du point.

Conformément à l'usage établi pour les séances plénières du CSA, suivant la nature de chaque point de l'ordre du jour, trois types de procédures sont suggérés pour l'élaboration du rapport final de la 52^e session du CSA (les points de même nature se verront appliquer des procédures similaires):

- **TYPE A:** élaboration de **projets de décision** par le Bureau, après concertation avec le Groupe consultatif, **s'agissant des points devant faire l'objet d'une décision prise en séance plénière**. À la fin de chaque point de ce type de l'ordre du jour, les projets de décision seront projetés sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction.
- **TYPE B:** élaboration de **projets de conclusion** par le Bureau, après concertation avec le Groupe consultatif, **s'agissant des points présentés pour information et examen**. Les conclusions pourront comporter des alinéas supplémentaires portant sur des questions spécifiques qui auront peut-être été soulevées lors des débats en séance plénière, conformément aux questions directrices qui seront intégrées au guide relatif à la 52^e session du CSA. À la fin de chaque point de ce type de l'ordre du jour, les projets de conclusion seront projetés sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction.
- **TYPE C:** élaboration, par le **secrétariat du CSA, du texte à soumettre s'agissant des points pour lesquels il est prévu que seules des informations relatives aux intervenants et au déroulement de la session** figurent dans le rapport final. Selon le point de l'ordre du jour, le projet de texte pourra également comprendre des liens vers le compte rendu de la session ainsi que vers les allocutions d'ouverture de haut niveau. À la fin de chaque point de ce type de l'ordre du jour, le projet de texte sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction.

Les procédures proposées sont conformes aux dispositions du Règlement intérieur du CSA – et en particulier à l'article X, paragraphe 1 – qui soulignent qu'il revient au Comité d'approuver un rapport final contenant ses recommandations et décisions.

Ces procédures sont présentées au Bureau du CSA pour examen, en concertation avec le Groupe consultatif. Une fois parachevé par le Bureau du CSA, ce document sera présenté pour examen et approbation à la 52^e session du CSA, au titre du point 1.d de l'ordre du jour.

Procédures proposées pour la 52^e session du CSA et exemples tirés du passé

I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION (pour information et décision)

TYPE C: Un projet de texte sera élaboré par le secrétariat du CSA et projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction. Le texte mentionnera le nombre de participants, notamment les délégués de haut niveau, les membres du Comité de rédaction, l'adoption du guide relatif à l'élaboration du rapport final, les espaces réservés aux annexes qui figureront dans le rapport final, etc. (voir le [rapport final de la 46^e session du CSA, paragraphes 1 à 7](#)).

II. RENFORCEMENT DE L'ACTION COORDONNÉE FACE À LA CRISE ALIMENTAIRE – L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE MONDE 2024 (*pour information et examen*)

a) Allocutions d'ouverture (*pour information*)

TYPE C: Un projet de texte sera élaboré par le secrétariat du CSA et projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction. Le texte mentionnera les représentants qui auront prononcé des allocutions d'ouverture et comprendra un lien vers ces dernières (voir le [rapport final de la 46^e session du CSA, paragraphe 8](#)).

b) Présentation du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* (*pour information et examen*)

TYPE B: Un projet de conclusion, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction. Le texte mentionnera les orateurs/intervenants et les principaux messages figurant dans l'édition 2024 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* (voir le [rapport final de la 42^e session du CSA, paragraphes 11 à 13](#)).

c) Rapport succinct du CSA sur la gouvernance collaborative (*pour information et examen*)

TYPE C: Un projet de texte sera élaboré par le secrétariat du CSA et projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction. Le texte mentionnera la présentation du rapport succinct du CSA.

d) Exposé sur les initiatives internationales en cours en matière de lutte contre la faim et la pauvreté (*pour information et examen*)

TYPE C: Un projet de texte sera élaboré par le secrétariat du CSA et projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction. Le texte mentionnera les intervenants.

e) Déclarations des délégués (*pour examen*)

Les déclarations des délégués n'apparaîtront pas dans le rapport final de la 52^e session du CSA.

III. MANIFESTATION THÉMATIQUE MONDIALE: FAIRE PROGRESSER L'ASSIMILATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES DU CSA À L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION PROGRESSIVE DU DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE (*pour information et examen*)

TYPE B: Un projet de conclusion, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction (voir le [rapport final de la 50^e session du CSA, paragraphes 24 à 26](#)).

IV. RENFORCER L'IMPACT DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES: ADOPTION DU PLAN D'ACTION VISANT À RENFORCER L'UTILISATION DES PRODUITS DU CSA RELATIFS AUX POLITIQUES *(pour décision)*

TYPE A: Un projet de décision, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction (voir le [rapport final de la 45^e session du CSA, paragraphes 17 et 18](#)).

V. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU CSA À L'HORIZON 2030 *(pour décision)*

TYPE A: Un projet de décision, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction (voir le [rapport final de la 50^e session du CSA, paragraphe 17](#)).

VI. S'INTÉRESSER AUX MULTIPLES DIMENSIONS DES INÉGALITÉS: ADOPTION ET APPLICATION EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION *(pour décision)*

TYPE A: Un projet de décision, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction (voir le [rapport final de la 47^e session du CSA, paragraphes 17 et 18](#)).

VII. PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION LE LONG DU CONTINUUM RURAL-URBAIN: RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE L'URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE *(pour examen)*

TYPE B: Un projet de conclusion, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction (voir le [rapport final de la 49^e session du CSA, paragraphes 21 à 23](#)).

VIII. PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES *(pour information et examen)*

TYPE B: Un projet de conclusion, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction.

**IX. FORUM SUR L'APPROPRIATION DES DIRECTIVES
VOLONTAIRES DU CSA SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET
L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES DANS LE
CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION**
(pour information et examen)

TYPE B: Un projet de conclusion, élaboré par le Bureau en juillet 2024 après concertation avec le Groupe consultatif, sera intégré à un document de travail et sera projeté sur un écran pour examen et approbation par le Comité en séance plénière, avant d'être soumis au Comité de rédaction (voir le [rapport final de la 49^e session du CSA, paragraphes 13 à 15](#)).

X. AUTRES QUESTIONS

À l'issue de la session, un modèle de texte portant sur ce point de l'ordre du jour sera inséré dans la version définitive du rapport final de la 52^e session du CSA (voir le [rapport final de la 50^e session du CSA, paragraphes 27 à 29](#)).